



# Municipalité de Lac-du-Cerf

19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S0  
Téléphone : (819) 597-2424 Télécopieur : (819) 597-4036  
Courriel : [taxation@lac-du-cerf.ca](mailto:taxation@lac-du-cerf.ca) Site Web : [lac-du-cerf.info](http://lac-du-cerf.info)

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

## **A V I S   P U B L I C RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

AVIS est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Lac-du-Cerf sera, en 2010, en vigueur pour son deuxième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 de la Loi sur la fiscalité municipale (*L.R.Q., c.F-2.1*).

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier:

M.R.C. d'Antoine-Labelle  
425, rue du Pont  
Mont-Laurier (Québec) J9L 2R6

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 187 modifié par le règlement no 196 de la M.R.C. d'Antoine-Labelle et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Lac-du-Cerf, ce 20<sup>e</sup> jour du mois d'octobre de l'an deux mil neuf.

Jacinthe Valiquette, g.m.a  
Secrétaire-trésorière - directrice générale